

## COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE

tenue à Tartu le 29 novembre 1936 à 16 heures.

### Présents:

MM. J. Kõpp, V. Päts, A. Långfors, L. Adamovičs, E. Blese, B. Vipers, I. Jonynas, T. Ivanauskas, A. Trimakas, B. Knös, I. Collijn, A. Piip, L. Puusepp, K. Schlossmann, P. Tarvel, G. Suits, J. Mark, A. Saareste, F. Linnus, F. Puksoo, F. Tuglas, H. Kompus, J. Sempus.

Ouverture du Congrès par M. J. Kõpp, président de la Commission Estonienne. Il souhaite la bienvenue aux participants et exprime la joie qu'il éprouve à voir le Congrès se réunir auprès de l'Université de Tartu.

Allocution de M. V. Päts, au nom du Ministère de l'Instruction Publique d'Estonie, où il souligne le caractère d'actualité et d'utilité du présent Congrès pour les Etats Baltiques, en lui souhaitant le meilleur succès.

Le président de la Commission Estonienne est désigné comme président du Congrès, les présidents des autres délégations participantes sont désignés comme vice-présidents du Congrès. La première séance est présidée par M. Kõpp, et par M. I. Jonynas pendant la lecture du rapport de M. Kõpp.

A propos de l'ordre du jour, M. A. Trimakas propose au nom de la délégation lituanienne de le compléter par une déclaration sur la nécessité des accords relatifs aux rapports intellectuels et artistiques entre les états de la région baltique, fixant les cadres dans lesquels devrait s'effectuer la collaboration des Commissions, et qu'on soumettrait aux gouvernements respectifs.

Pour M. A. Långfors la solution de cette question est peut-être encore prématurée. Pour M. A. Piip la discussion

de cette question n'engagerait pas les Commissions davantage et pourrait être quand même utile.

Le président constate qu'il n'y a pas d'opposition à la proposition de M. T r i m a k a s, laquelle est mise à l'ordre du jour.

### Comptes-rendus des Commissions Nationales.

M. K õ p p attire l'attention du Congrès sur les comptes-rendus des Commissions Nationales imprimés qui ont été remis aux délégués, en soulignant l'importance des divers domaines de cette activité (voir Rapports, p. 17).

M. B. K n ö s expose dans les lignes générales l'activité de la Commission Suédoise, qui a été étroitement liée à celle de l'Institut de Coopération Intellectuelle. Avec les autres pays scandinaves, l'association „Norden“ a collaboré avec beaucoup de succès et obtenu de très beaux résultats, surtout dans le domaine de la révision des manuels scolaires. Mais étant donné les liens étroits qui unissent depuis longtemps les pays scandinaves ainsi que les relations depuis longtemps existantes entre les établissements intellectuels de Suède et ceux de l'étranger, c'est à l'intérieur du pays même que la Commission Suédoise a exercé le mieux son activité pour faire connaître les idées de coopération intellectuelle.

Pour compléter cet aperçu des activités, M. P i i p expose le côté négatif de la collaboration intellectuelle interbaltique depuis Kaunas: 1) on n'a pas fait beaucoup pour créer la Commission Interbaltique de Coopération Intellectuelle, 2) de même dans la question de l'échange des étudiants, 3) il n'y a rien de nouveau pour le dépôt légal, 4) dans le domaine des relations artistiques on a bien créé les sous-commissions pour les musées, mais on n'est pas encore arrivé à des résultats plus concrets.

M. L. A d a m o v i č s soulève la question de la commission des universités, pour laquelle la Lettonie a bien donné son adhésion. En soulignant qu'il ne voit pas encore bien à qui

incomberait la convocation de cette commission, M. A d a - m o v i ě s propose à l'Université de Tartu de prendre cette initiative.

M. L. P u s e p p fait observer qu'on pourrait délibérer sur cette question à la séance du lendemain à propos de la coopération des universités.

M. le p r é s i d e n t, faisant valoir cette objection, passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **Activité de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle et Congrès des Commissions Nationales à Paris**

(voir Rapports, p. 35).

M. A. P i i p, rapporteur, souligne diverses résolutions de la Commission Internationale qui ont été remises dans le rapport imprimé aux délégués. Certaines questions ne figurent pas dans le texte imprimé. Le rapporteur attire encore l'attention du Congrès sur la proposition de la délégation de Roumanie pour la création d'une collection de traductions d'ouvrages littéraires classiques et modernes des langues moins répandues dans les langues de la S.D.N.; ratification de la convention pour faciliter la circulation des films ayant un caractère éducatif, etc.

Pour le Congrès des Commissions Nationales à Paris le rapporteur estime la participation des Commissions Baltiques très utile et nécessaire à cause de divers points à l'ordre du jour, qui ont un caractère important aussi du point de vue des pays baltiques. En exprimant l'espoir que les commissions représentées se trouveront dans la possibilité d'y participer, le rapporteur termine en exprimant l'opinion, qu'étant donné les difficultés dans le domaine de la politique pure, la tâche principale de la S.D.N. devra se porter actuellement sur le terrain de la collaboration intellectuelle.

M. K n ö s appuie sur l'idée des Commissions régionales, dont il constate avec joie le germe fécond à ce Congrès qui représente déjà une réalisation dans cette direction, et à

laquelle les grandes puissances se sont opposées jusqu'à présent. Le délégué suédois trouve en même temps que la question du Congrès de Paris devrait être discutée ici-même et propose aux représentants des Commissions Nationales assemblées à ce Congrès d'exposer les questions communes qu'on voudrait voir discuter au Congrès de Paris.

M. Trimakas estime difficile d'aborder d'impromptu ces questions qui exigent une préparation plus approfondie et propose ensuite aux Commissions de vouloir bien réfléchir à la proposition de M. Knös pour s'accorder plus tard par correspondance sur ce point.

M. le président insiste sur le principe même de la participation au congrès.

M. I. Collijn demande si la question de la participation à ce congrès se pose pour la commission régionale des pays baltiques ou pour les Commissions Nationales individuelles.

M. Jonynas propose que les Commissions Nationales participent au Congrès de Paris individuellement, mais qu'elles se tiennent dans une étroite collaboration et se regardent comme une unité régionale.

M. Collijn propose que la même demande de collaboration soit adressée à la Norvège et au Danemark.

M. Långfors insiste sur l'impossibilité de décider définitivement dès maintenant, même sur la question de participation au Congrès de Paris, puisque les commissions respectives ne disposent pas de moyens matériels suffisants. Tout ce que le Congrès pourra décider, c'est de soumettre aux gouvernements respectifs l'idée de cette participation et d'exposer les circonstances qui l'exigent. On ne pourra pas entrer dans les détails de cette question dans le présent Congrès.

M. Piip se déclare d'accord avec la déclaration de M. Långfors et propose de résoudre la question sous forme de vœu adressé aux gouvernements des pays baltiques.

Cette proposition est adoptée.

### Sur le choix d'une langue internationale pour les pays baltiques

(voir Rapports, p. 40).

M. A. S a a r e s t e, rapporteur, fait valoir les conditions qui se posent pour la solution de ce problème et conclut par la proposition d'adopter pour la coopération intellectuelle des pays baltiques les deux langues de la Société des Nations : le français et l'anglais, admettant une préférence pour le français dans le domaine des relations intellectuelles pures et pour l'anglais dans les relations plus pratiques, distinction qui varie plus ou moins d'après les diverses spécialités.

M. J o n y n a s estime que la question de la langue pour les rapports des pays baltiques sur laquelle il y a eu de longues discussions au Congrès de Kaunas se trouve exposée dans le rapport de M. Saareste d'une manière succincte et propose d'accepter les résolutions de ce rapport.

M. A d a m o v i c s trouve la rédaction des résolutions de M. Saareste un peu trop impérative puisque le congrès n'est pas compétent pour décider quelle devrait être la langue que les gouvernements intéressés doivent avoir pour leurs relations. Il vaudrait peut-être mieux formuler ces points de vue sous forme de recommandation.

M. L å n g f o r s exige qu'on limite d'abord la question à ses justes proportions, à savoir dans les limites de la compétence des Commissions Nationales : si le rapport de M. Saareste n'est pas adopté dans sa forme même, il le sera sans doute dans le fond de la pensée, puisque les Commissions Nationales sont en quelque sorte des organes de la S.D.N., dont les langues officielles sont, sur un pied d'égalité, l'anglais et le français.

Approbation de M. G. S u i t s.

M. P i i p ne croit pas que la question ait été posée de cette manière, la résolution de Kaunas relative aux langues ne limitant pas la question, comme le pense M. Långfors. D'autre part M. Saareste introduit une distinction inutile pour le domaine de spécialisation des deux langues. Depuis

l'année dernière, du nouveau s'est produit : dans l'enseignement secondaire lituanien le français est première langue étrangère, dans l'enseignement secondaire estonien l'anglais, d'où nécessité des deux langues.

M. Långfors répète qu'à Kaunas on a simplement omis cette précision, à savoir qu'il s'agissait des langues des relations purement intellectuelles; que les Commissions ne doivent pas sortir des limites de leur compétence.

On décide de renvoyer la proposition de M. Saareste à la commission des résolutions, qui sera composée des représentants de chaque Commission Nationale, désignés par cette dernière.

## COMPTE-RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE

tenue à Tartu le 30 novembre 1936 à 10 heures.

### Présidence

de M. A. Långfors.

### Présents:

MM. I. Collijn, B. Knös, T. Ivanaukas, A. Trimakas, I. Jonynas, A. Långfors, V. Päts, J. Köpp, L. Adamovičs, E. Blese, B. Vipers, A. Saareste, F. Tuglas, J. Mark, H. Kompus, F. Linnus, L. Puusepp, P. Tarvel, A. Piip, F. Puksoo.

### Coopération des Universités et des établissements d'enseignement supérieur des pays baltiques,

Rapport de M. L. Puusepp. Le rapporteur soumet à l'attention du congrès le texte imprimé de son rapport (voir Rapports, p. 45).

M. Långfors appuie sur l'idée de l'échange des professeurs, mais considère les points 4 et 5, surtout l'échange des instruments de travail, comme plus difficiles à réaliser.

M. Puusepp donne des explications plus détaillées sur son rapport: il serait souhaitable de réaliser l'échange

des professeurs chaque année. Seulement de grandes difficultés s'y opposent, avant tout la question des langues. Deux états baltiques ont fixé récemment pour la première langue dans leur enseignement secondaire l'anglais. Pourtant seulement 17% environ des professeurs seront capables de comprendre cette langue qui, d'ailleurs, n'est pas connue actuellement dans une mesure beaucoup plus large parmi les étudiants. L'allemand sera compris peut-être par 80%, le russe par 60%.

En ce qui concerne l'échange des instruments, on le pratique déjà, mais occasionnellement. Il faudrait simplement faire savoir à tous les professeurs que s'ils désirent quelque chose de ce qu'ils ne peuvent pas avoir chez eux, ils le trouveront dans tel ou tel institut du pays voisin.

Le rapporteur fait encore ressortir la nécessité de coordonner l'activité des divers instituts et il souligne que dans certains domaines il suffirait d'un seul institut pour tous les pays baltiques, qui réunirait les étudiants de tous les autres pays. Il serait aussi très recommandable que divers pays créent, sur la base de la réciprocité, des postes d'assistants payés; cela contribuerait à resserrer sensiblement les liens intellectuels entre les nations.

On passe à l'examen des différents points du rapport de M. Puusepp.

Le président signale qu'on supprimera „tous les deux ans“ parce qu'il faudrait d'abord étudier comment la question sera réalisable, qu'on réunira en un seul les points 1 et 2 et qu'on supprimera „par décision de la faculté“ pour ne pas trop préciser. Les points 3 et 4 sont acceptés. Le point 5 présente des difficultés. On le renverra à une réunion ultérieure des commissions. On supprimera la dernière phrase du point 6. Le point 7 est accepté. Le point 8 concernant des facilités accordées aux étudiants soulève des obstacles plus graves.

M. J o n y n a s propose de discuter sur ce point; il estime possible la reconnaissance des études et des examens faits dans les autres pays. A présent les obstacles dans ce

domaine entravent beaucoup la collaboration des pays baltiques.

M. A d a m o v i ċ s fait remarquer les obstacles que le principe de reconnaissance des diplômes étrangers rencontrera en Lettonie. La question des minorités y soulève des problèmes particuliers. Le nombre de ceux qui étudient à l'étranger pour revenir pratiquer en Lettonie sans connaître les conditions particulières du pays, est assez élevé. On exige naturellement d'eux de passer les examens d'état. En ce qui concerne les étudiants étrangers à l'université de Riga, la connaissance de la langue lettonne n'est pas exigée. M. Adamoviċs propose pour la résolution concernant cette question de ne pas retenir les droits à la pratique.

M. L å n g f o r s fait observer les difficultés également soulevées en Finlande, en soulignant surtout les complications qui résulteraient de la surproduction des praticiens dans divers domaines. Le congrès devrait se limiter simplement à la question des inscriptions.

M. K n ö s conseille de remplacer l'expression „reconnaissance des diplômes“ par „reconnaissance des cours suivis et des examens passés auprès des professeurs étrangers“, il considère qu'il serait très souhaitable qu'on puisse reconnaître les cours spéciaux par un accord des professeurs respectifs.

M. P u u s e p p fait remarquer que cet accord existe déjà, mais sans autre base que la libre décision du professeur. Il faut qu'il soit élargi d'une façon méthodique et officielle.

M. L å n g f o r s constate que la réalisation de cette proposition dépend surtout du point 3 du rapport de M. Puusepp, à savoir de la coordination des programmes d'études. Il faut que préalablement le point 3 soit satisfait. Le congrès est d'accord avec M. Långfors.

M. J o n y n a s soutient le point 3, comme un des facteurs essentiels pour la collaboration des universités.

M. K n ö s estime de même que cette question est primordiale et que le congrès devrait recommander d'étendre cet

usage, à savoir de faire valoir les cours suivis dans un autre pays.

M. L å n g f o r s ajoute: sous condition que les prémisses du point 3 soient satisfaites.

M. A d a m o v i ĉ s expose la proposition de la Commission Lettonne qui vise à convoquer pour ce sujet une commission interuniversitaire.

M. A. L å n g f o r s estime la convocation de cette commission prématurée; il appuie sur la nécessité de soumettre cette question à un examen préalable.

Les résolutions sont renvoyées à la commission des résolutions.

### Révision des manuels scolaires.

Les rapports imprimés de MM. L. Adamoviĉs, I. Jonynas, A. Långfors, et P. Tarvel ont été présentés au congrès (voir Rapports, p. 50).

M. P. T a r v e l propose au nom de la Commission Estonienne un projet de déclaration concernant la révision des manuels d'histoire et de géographie (voir annexe, 1, p. 96), en demandant au congrès de le soumettre à l'attention des gouvernements des pays baltiques pour la prochaine conférence des ministres des affaires étrangères de ces pays.

M. L å n g f o r s souligne la conformité de ce projet avec les résolutions élaborées par l'Institut de Coopération Intellectuelle à ce sujet.

M. P i i p propose d'adopter le projet présenté par M. Tarvel sans longues délibérations, étant donné qu'il se base sur les décisions de la Société des Nations.

M. L å n g f o r s constate que le Congrès s'exprimera conformément aux principes de la Société des Nations à ce sujet; ce qui équivalra à accepter la proposition de M. Tarvel.

La constatation du président de la séance est approuvée.

M. J o n y n a s souligne la nécessité de faire réviser tous les manuels d'histoire par une commission compétente dans chaque pays en ce qui a rapport aux autres nations.

M. Knös constate de belles réussites dans ce domaine entre les pays scandinaves; il regrette pourtant qu'il y ait dans les manuels de ces pays des renseignements insuffisants sur les pays baltiques. Il estime souhaitable de faire traduire en français ou en allemand des passages des manuels en vigueur dans chaque pays et de les envoyer aux commissions des autres pays baltiques.

Le président de la séance prend acte des directives suivantes pour la commission de rédaction :

Inviter les autorités compétentes à activer l'échange des livres et procurer des crédits pour la réalisation envisagée. Que chaque pays en envoyant ses manuels scolaires y joigne les traductions dans une des grandes langues (français, allemand ou anglais) des passages concernant les autres pays intéressés. Il serait également souhaitable que chaque pays rédigeât un précis de son histoire susceptible de servir de base pour les manuels des autres pays.

M. Piip fait observer qu'à la dernière séance de la S. D. N. (travaux de la commission consultative) on a lié à cette question également les manuels de géographie. Il conseille de les comprendre également dans les résolutions de ce congrès.

Les directives présentées par le président de la séance et l'addition de M. Piip sont adoptées.

### **Coopération entre les autres institutions culturelles (musées, etc.).**

Le rapporteur, M. F. Linnus, expose les résolutions de son rapport (voir Rapports, p. 62).

M. Långfors fait ressortir les difficultés que présentent certains points: p. ex. le point C. Il serait peut-être difficile de stipuler tout cela dès maintenant. Le Congrès devrait s'exprimer dans des termes plus sommaires.

M. Collijn fait remarquer que cette égalité des droits d'utilisation, de copie et de publication des collections

scientifiques pour les savants étrangers existe déjà. Il est par conséquent superflu d'y insister.

M. Långfors constate qu'on supprimera le point C. En ce qui concerne le point D a, il est sans doute recommandable, il faudrait préciser seulement le domaine de l'échange. Le point D b présente des difficultés graves, quoique l'idée en soit excellente. Il faudrait le limiter plutôt aux ouvrages de caractère scientifique et de valeur littéraire.

M. F. Puksoo donne des explications à propos du point D b qui figure comme étant sa proposition parmi les résolutions du rapport en question. Sa proposition ne ferait que répéter la décision correspondante de 1935, du Congrès de Kaunas. Il est bien conscient des difficultés qui s'élèvent devant la réalisation de cette décision, puisque le nombre des exemplaires du dépôt légal n'y suffit pas dans tous les pays participant. La Suède en reçoit 4, la Finlande 5, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie chacune 10 exemplaires ou plus. Parmi les trois derniers pays l'échange serait par conséquent très possible. Cette question avait été discutée déjà en 1920 entre M. Schauman, directeur de la Bibliothèque Universitaire de Helsinki, et M. Puksoo, mais sans qu'on ait pu en tirer des conséquences officielles. Il faudrait sans doute faire un certain choix pour l'échange de ces ouvrages. En première ligne sont à considérer naturellement les ouvrages scientifiques.

M. Piip appuie la proposition de M. Puksoo. Il fait remarquer les difficultés que cette question a rencontrées ailleurs. Il y a, p. ex., des pays où on lutte encore pour 2 exemplaires du dépôt légal. Pourtant la question serait beaucoup plus facile à résoudre dans le cadre des pays baltiques. On pourrait le fixer d'abord pour la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie en émettant le vœu que la Finlande y adhère également. En ce qui concerne le choix des ouvrages à échanger, il faudrait cependant envisager tous les ouvrages originaux de chaque pays en excluant seulement les journaux et les traductions.

M. Collijn considère un tel échange très souhaitable surtout entre les voisins immédiats. Pourtant les difficultés qui s'y opposent lui semblent presque insurmontables. L'augmentation du nombre des exemplaires du dépôt légal ne pourra pas se réaliser en Suède, où il y a déjà des difficultés sérieuses pour faire parvenir les 4 exemplaires exigés jusqu'à présent. Le Danemark a abandonné entièrement le système du dépôt légal proprement dit. D'après une liste des ouvrages parus on y procède par la réquisition, chez les imprimeurs, du livre qu'on désire avoir dans certaines bibliothèques. Cette méthode serait peut-être le plus appropriée au principe de dépôt légal.

M. Trimakas fait remarquer les difficultés qui se présentent pour la réalisation de l'échange de tous les ouvrages du dépôt légal. En recevant toute la production imprimée des pays baltiques, on ne saurait bientôt plus où la mettre. Il propose d'ajouter: „que chaque bibliothèque reçoive les ouvrages les plus importants et que le choix en appartienne aux autorités compétentes du pays qui envoie les exemplaires“.

M. Långfors attire l'attention sur le fait qu'il existe déjà un échange des ouvrages entre diverses sociétés scientifiques et bibliothèques. On devrait l'élargir. En ce qui concerne l'échange des ouvrages du dépôt légal, il n'y aura, pour le moment, d'autre solution pratique possible que de faire des démarches pour que soit augmenté le nombre des exemplaires du dépôt légal dans les pays où ils ne suffisent pas à la réalisation de ce projet.

M. Puksoo fait observer un principe qui pourrait être à la base du choix en vue de l'échange: on pourrait fixer comme limite de la notion „livre“ à échanger 32 ou 50 pages. Des directeurs des grandes bibliothèques pourraient être chargés de faire le choix pour les pays voisins.

M. Collijn propose comme solution préalable de cette question d'engager les Commissions Nationales à s'adresser aux autorités respectives afin qu'elles trouvent des moyens

pour augmenter le nombre des exemplaires du dépôt légal. Ces démarches pourront être utiles pour éclaircir les conditions existantes.

M. T r i m a k a s fait remarquer qu'il existe déjà en Lituanie un comité chargé du choix des ouvrages pour les bibliothèques. S'il existe également dans les autres pays des institutions pareilles, on pourrait bien penser à elles pour leur faire choisir les livres en vue de l'échange entre les pays.

L e p r é s i d e n t de la séance résume les points de vue du congrès: Le congrès émet le vœu que l'échange des publications soit activé entre les sociétés scientifiques et que les Commissions Nationales, en se référant à la décision prise au présent Congrès, soumettent aux autorités l'étude de la question de savoir dans quelle mesure il serait possible de réaliser, par le dépôt légal ou par un autre moyen, l'échange des publications entre les pays baltiques.

M. I v a n a u s k a s attire l'attention du Congrès sur le point D d du rapport en soulignant la nécessité d'échange des objets de recherches scientifiques qu'on possède plus abondamment dans un pays et qui manquent dans un autre. Cet échange serait facile à réaliser, pourtant il y a eu jusqu'à présent toujours des difficultés. Le Congrès pourrait contribuer par la recommandation contenue dans le point D d à activer cette collaboration.

M. L å n g f o r s propose de remplacer dans le sens des considérations de M. Ivanauskas „sujets de recherche“ par „objets de recherche“.

M. P u k s o o préférerait garder „sujet“ puisqu'on sous-entend les documents bibliographiques pour divers sujets de recherche.

M. L å n g f o r s fait remarquer que cela est indiqué déjà sous le point D c. Pour abrégier la rédaction, on intercalera „les objets de recherche“ également dans le point D c. Pour le point D c le président de la séance exprime des doutes.

M. C o l l i j n en considère la réalisation impossible.

M. Linnus fait remarquer qu'il ne s'agit pas de copies de catalogues entiers, mais seulement de fiches se référant à des questions spéciales de recherche.

Le président constate qu'on supprime le point D e et qu'on ajoute au point D e „renseignements bibliographiques“.

M. Adamovičs prend la présidence.

### Coordination bibliographique.

Rapport de M. F. Puksoo, qui a été imprimé et présenté aux délégués (voir Rapports, p. 69).

M. Trimakas attire l'attention sur les difficultés de réaliser une bibliographie interbaltique des meilleurs ouvrages. Il propose d'ajouter simplement à la bibliographie nationale de chaque pays quelques pages en français sur les ouvrages les plus importants parus.

M. Collijn fait également remarquer les obstacles qui se dressent contre la réalisation de ces points, surtout d'une bibliographie internationale des ouvrages remarquables. L'exemple des „Ouvrages remarquables“ par l'Institut de Coopération Intellectuelle n'est pas encourageant. La question du choix des ouvrages à signaler est extrêmement délicate ainsi que le problème des proportions accordées à chaque pays. En ce qui concerne l'impression des ouvrages du dépôt légal sur papier chiffon, cela rencontrera une forte opposition de la part des éditeurs. La Suède a renoncé à insister sur ce point.

M. Adamovičs approuve complètement les considérations de M. Collijn et se rallie à la proposition de M. Trimakas, à savoir d'ajouter à la bibliographie nationale une annexe dans une des grandes langues.

M. Jonynas entrevoit la solution de ce problème également par une annexe dans une langue plus répandue. Il pose d'autre part une autre question: jusqu'à présent la grande majorité des ouvrages scientifiques publiés par les

savants des pays baltiques restent inaccessibles aux savants intéressés des pays voisins. On pourrait y remédier par des résumés plus ou moins développés dans une langue plus connue. Ces résumés pourraient être séparables de l'ouvrage lui-même de sorte qu'à la fin de l'année les Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle pourraient les réunir et se les faire parvenir réciproquement. — L'exigence d'un exemplaire sur papier chiffon lui paraît actuellement irréalisable. La diversité des formats des livres rend cette question particulièrement difficile, puisqu'il faudrait pour cela des stocks très coûteux de papier chiffon.

M. Piip caractérise les résolutions proposées par M. Puksoo comme un idéal qu'on devrait toujours garder devant les yeux même s'il n'est pas réalisable. Il appuie d'autre part la proposition de M. Jonynas sur la nécessité d'un exposé du contenu soit en français, en anglais ou en allemand comme partie intégrante du livre ou comme brochure séparée.

M. Puksoo se rallie à la proposition de la délégation lituanienne au sujet de la bibliographie des ouvrages remarquables. Il considère d'autre part que les difficultés pour l'emploi du papier chiffon pour un exemplaire de chaque ouvrage ne sont pas tout à fait insurmontables. La question des formats qui en entrave surtout la réalisation, pourrait bien être résolue dans le sens d'une plus grande uniformité. Quatre formats devraient suffire à tous les besoins. L'exigence proposée pourrait avoir une influence salutaire aussi dans ce sens.

M. Jonynas répète formellement la proposition de la délégation lituanienne de compléter le point 1 par : „Il est nécessaire d'ajouter à la bibliographie nationale un supplément en français ou en anglais qui soit séparable pour qu'on puisse le communiquer aux autres Commissions Nationales.“

M. Langfors conseille de réunir les points 1 et 2 et d'abandonner le point 3.

Le président de la séance constate comme décisions du Congrès :

1. compléter le point 1 dans le sens de la proposition de la délégation lituanienne et le réunir avec le point 2,
2. abandonner le point 3, et
3. ajouter la proposition de M. Jonynas sur les résumés dans une des grandes langues.

### **Nécessité des accords relatifs aux rapports intellectuels et artistiques entre les Etats de la région baltique.**

Le rapport de M. A. Trimakas a été communiqué dactylographié aux délégués (voir annexe 2, p. 98).

M. T r i m a k a s propose, au nom de la délégation lituanienne, de soumettre ce rapport à l'attention des gouvernements respectifs pour donner un cadre plus fixe à la collaboration des Commissions Nationales. Le gouvernement lituanien a adopté déjà en principe ce projet. Le rapporteur propose au Congrès de recommander ce rapport comme base à un accord plus précis entre les états respectifs.

M. A d a m o v i č s considère un tel accord comme possible.

M. K n ö s trouve l'idée de cet accord très intéressante et se déclare tout à fait d'accord sur le principe. Mais il en fait remarquer les conséquences pratiques du point de vue de la Suède. Il serait notamment pour la Suède peu opportun de conclure une telle convention séparément avec chaque Etat baltique, puisque jusqu'à présent la coopération intellectuelle avec ces pays se trouve centralisée par certaines organisations. Des accords séparés exigeraient toute une organisation à développer. C'est pourquoi il serait préférable pour la Suède d'avoir une convention collective avec tous les pays baltiques.

M. P i i p approuve entièrement la proposition de M. Trimakas.

Le président de la séance constate que la proposition de la délégation lituanienne est adoptée par le Congrès